

TRIBUNAL MIXTE DES NOUVELLES-HEBRIDES

J U G E M E N T

Audience publique du Lundi dix-neuf septembre mil neuf cent cinquante-cinq.

Le Tribunal Mixte des Nouvelles-Hébrides, séant au Palais de Justice et composé de :

M.M.

Philippe COMTE, Juge Français, Président,  
C.F.C. MACASKIE, Juge Britannique,  
A. ROLLAND, Assesseur,  
assistés de M. BUTERI, Greffier p.i.

a rendu le jugement suivant :

Vu le jugement rendu à l'audience du 27 juin 1955, sous le N° 148, par le Tribunal du 1er degré de la Circonscription des Iles du Centre (1ère Subdivision), qui a condamné le sieur Ludovic de GAILLANDE, propriétaire à Port-Vila, à cinq Livres Stg. d'amende pour infraction à l'article 7 de l'arrêté conjoint N° 6 de 1931 (terrain urbain envahi de hautes herbes).

Vu l'appel interjeté par le prévenu contre le jugement susdit ;

Où le sieur de GAILLANDE, appelant, en son interrogatoire et ses moyens de défense ;

Après en avoir délibéré.

Attendu que l'appel interjeté par le sieur de GAILLANDE est régulier en la forme et a été formé dans les délais prescrits ;

LE RECOIT.

AU FOND :

Attendu qu'à l'audience du 9 septembre 1955 le Tribunal, après une visite des lieux, a accordé au prévenu un délai de grâce de dix jours pour mettre son terrain en état, conformément aux dispositions des articles 7 et 8 de l'arrêté conjoint N° 6 de 1931, complété par l'arrêté conjoint N° 7 de 1951 ;

Attendu que d'un rapport dressé par l'Inspecteur Sanitaire du Condominium le 17 septembre 1951, il résulte que le prévenu s'est conformé aux dispositions du règlement sanitaire sus-visé.

PAR CES MOTIFS :

Renvoie Ludovic de GAILLANDE des fins de la poursuite, sans dépens.

Ainsi fait, jugé et prononcé en audience publique les / jour, mois et an que dessus./.

Le Juge Britannique :

*C.F.C. Macaskie*

L'Assesseur :

*A. Rolland*

Le Juge Français :

*Philippe Comte*

Le Greffier p.i. :

*M. Buteri*